

**Assemblée générale**

Cinquantième session

Documents officiels

26 février 2003

Français

Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 37^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le 17 novembre 1995, à 10 heures

Président : M. Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine)**Sommaire**Point 96 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (*suite*)

Point 97 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- b) Coopération économique et technique entre pays en développement (*suite*)

Point 95 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- d) Science et technique au service du développement (*suite*)
- f) Participation des femmes au développement (*suite*)
- g) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)
- h) Les entreprises et le développement (*suite*)
- i) Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (*suite*)
- j) Initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation (*suite*)
- k) Alimentation et développement agricole durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 96 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite)

a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (suite)

Projet de résolution relatif à une session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 (A/C.2/50/L.23)

1. **M. Cabactulan** (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, de l'avis de la communauté internationale, il faudrait convoquer une session extraordinaire pour faire le point des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Dans le projet de texte, la Commission du développement durable est invitée à convoquer en 1997 son groupe de travail spécial intersessions pour déterminer sa contribution à cette session extraordinaire. Les autres organes et organismes intéressés, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sont invités à y participer. L'orateur appelle l'attention sur la décision tendant à créer un fonds de contributions volontaires pour aider les pays les moins avancés à participer pleinement et efficacement à la session extraordinaire.

Point 97 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

b) Coopération économique et technique entre pays en développement (suite)

Projet de résolution relatif à la coopération économique et technique entre pays en développement et à une conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (A/C.2/50/L.24)

2. **M. Cabactulan** (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Mouvement des pays non alignés, dit que les pays en développement attachent une très grande importance à la coopération Sud-Sud en tant qu'aspect de la coopération internationale pour le développement et estiment en conséquence que la convocation d'une réunion sur cette question doit bénéficier d'un large soutien. Dans

le projet de résolution à l'examen, il est également demandé au PNUD d'établir un fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la coopération Sud-Sud.

Projet de résolution relatif à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (A/C.2/50/L.16)

3. **M. Mphathi** (Botswana), parlant au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dit que la région a récemment connu d'importants changements politiques; les conflits ont en effet pris fin au Mozambique et en Angola, et l'Afrique du Sud, le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie figurent maintenant parmi les pays ayant des gouvernements démocratiquement élus. Le projet de résolution A/C.2/50/L.16 reflète les nouvelles difficultés auxquelles la région est confrontée dans ses efforts visant à consolider la paix, à promouvoir une saine conduite des affaires publiques et à assurer l'intégration régionale. Les partenaires et les pays donateurs sont invités à participer à la prochaine Conférence consultative annuelle de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Point 95 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

d) Science et technique au service du développement (suite)

f) Participation des femmes au développement (suite) (A/50/399)

g) Mise en valeur des ressources humaines (suite) (A/50/330 et Corr.1)

h) Les entreprises et le développement (suite) (A/50/417)

i) Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (suite) (A/50/215-S/1995/475, A/50/396, A/50/551)

j) Initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation (suite) (A/50/501)

k) Alimentation et développement agricole durable (suite) (A/C.2/50/8)

**Projet de résolution relatif à la science
et à la technique au service du développement**
(A/C.2/50/L.25)

4. **M. Cabactulan** (Philippines), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'Assemblée générale réaffirme dans ce texte la validité du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement. Les pays en développement attachent une grande importance à la science et à la technique en tant que moyen permettant d'accélérer la croissance et le développement durables. Le projet de résolution met l'accent sur le chapitre 34 d'Action 21, notamment l'accès effectif des pays en développement aux techniques écologiquement rationnelles et leur transfert, y compris les techniques détenues par des entreprises publiques, à des conditions concessionnelles et préférentielles. Il demande également à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la Commission du développement durable de coordonner efficacement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, l'action qu'elles mènent, et considère qu'il est important que les pays en développement coopèrent entre eux dans le domaine de la science et de la technique.

5. **Le Président** invite la Commission à reprendre le débat général sur les alinéas f), g), h), i), j) et k) au titre du point 95 de l'ordre du jour.

6. **Mlle Durrant** (Jamaïque), parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes, qui sont membres de l'ONU, dit que sa délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines au service du développement (A/50/330) et souscrit à l'idée selon laquelle la planification stratégique de la gestion des ressources humaines devrait englober tous les secteurs et tenir compte du contexte macroéconomique, en particulier lorsque les ressources financières sont limitées. La Communauté des Caraïbes reconnaît l'importance des activités opérationnelles dans la mise en valeur des ressources humaines, ce que les commissions régionales ont fait ressortir dans leurs travaux. Les engagements financiers en faveur de la mise en valeur des ressources humaines revêtent également une grande importance dans la mesure où ils contribuent au développement durable, axé sur le bien-être des populations.

7. Toute stratégie de développement durable doit avoir pour objectif ultime le développement de l'être humain et viser à améliorer la qualité de vie de toutes les couches de la société, en particulier des pauvres et des personnes défavorisées. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement revêt à cet égard une importance particulière. Il faut accorder une attention particulière aux questions liées à la population, à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à la santé. Depuis la Conférence de la Barbade, la Communauté des Caraïbes accorde plus d'importance à la valorisation des ressources humaines et au renforcement des capacités nationales.

8. La mobilisation et l'intégration effectives des femmes sont un aspect essentiel du développement. Il convient d'envisager leur contribution du point de vue de la création de ressources, de l'accroissement de la productivité et d'une participation accrue au processus décisionnel. La réalisation des objectifs des conférences internationales qui se sont récemment tenues exige une intégration effective des femmes.

9. De nombreux pays membres de la Communauté des Caraïbes réexaminent leurs stratégies et leurs politiques et mécanismes de développement social. Ils sont résolus à prendre, dans les limites de leurs maigres ressources, toute mesure qui permettra d'atténuer les conséquences sociales négatives des programmes d'ajustement structurel, mais la communauté internationale doit soutenir leurs efforts.

10. Compte tenu de leurs ressources naturelles et financières limitées, les membres de la Communauté des Caraïbes considèrent leurs populations comme étant leur principale ressource. Ils reconnaissent la nécessité d'adopter des méthodes pratiques pour mettre en valeur ces ressources. Leurs gouvernements s'efforcent notamment de promouvoir l'intégration en mettant en commun leurs ressources humaines et en maximisant leurs capacités. C'est ainsi que de nombreux établissements d'enseignement supérieur, comme l'Université des Antilles, sont organisés sur une base régionale.

11. La Communauté des Caraïbes recommande de tenir dûment compte du caractère complexe de l'environnement socioéconomique, culturel et politique de chaque pays lors de la fourniture d'une assistance pour l'application de stratégies de valorisation des ressources humaines, d'évaluer continuellement la

formation et d'améliorer le suivi ainsi que la coopération et la coordination interorganisations.

12. **M. Tanasescu** (Roumanie) dit que sa délégation souscrit à l'idée selon laquelle l'esprit d'entreprise est un élément essentiel de toute approche tendant à mettre en place une économie décentralisée, fondée sur le marché et performante. La privatisation doit permettre la reprise économique en stimulant l'initiative et en améliorant la qualité des décisions en matière de gestion, en renforçant les mesures d'incitation et la discipline, en utilisant les ressources de manière plus rationnelle et en accroissant l'épargne et l'investissement. De l'avis du Gouvernement roumain, la privatisation a principalement pour objet de rendre les entreprises plus efficaces et plus dynamiques et de faire en sorte qu'elles puissent mieux s'adapter à l'environnement économique national et international.

13. Les changements qui sont intervenus dans l'économie roumaine en cours des deux années précédentes ont confirmé cette position. La privatisation permet également d'accélérer les réformes économiques et sociales et de consolider le processus de démocratisation. Si on décentralise l'économie, toutes les autres activités de la société suivent le mouvement. La Roumanie a décidé de privatiser à un rythme plus lent que d'autres pays en raison du coût social élevé d'une transition rapide. Après avoir réussi à stimuler l'activité économique, à juguler l'inflation et à réduire le déficit budgétaire, le Gouvernement s'efforce maintenant d'accélérer le processus de privatisation.

14. Le Gouvernement roumain a récemment réouvert la Bourse, l'un des piliers de l'économie de marché et du programme de privatisation, 50 ans après sa fermeture. Il exprime sa gratitude à tous les pays et institutions financières internationales qui l'ont aidé avec détermination à promouvoir la privatisation et à créer le cadre juridique et institutionnel nécessaire à cet effet.

15. Parmi les obstacles à la privatisation, on mentionnera l'insuffisance des apports de capitaux privés au niveau national et des courants d'investissements étrangers directs et les limitations du cadre institutionnel. Il convient de tenir compte de l'aspect social et psychologique de la privatisation, même s'il est plus difficile à quantifier. Il faudrait encourager l'esprit d'entreprise et renforcer les capacités en matière de gestion.

16. Après avoir été privatisées, les petites et moyennes entreprises commenceront à dominer l'activité économique. La formation à la gestion est essentielle car elle permettra non seulement de mener à bien la privatisation, mais également d'accroître l'efficacité. L'intervenant se félicite des efforts déployés par les institutions spécialisées, en particulier par le PNUD, pour aider les petites et moyennes entreprises à participer à l'économie de marché.

17. **M. Eltahir** (Soudan), dit que son pays accorde une importance toute particulière à la mise en valeur des capacités des femmes et au renforcement de leur participation au développement par l'éducation, l'amélioration des conditions sanitaires, la création de possibilités d'emploi adéquates, à l'élimination de l'analphabétisme et la fourniture à toutes les familles d'un logement convenable.

18. Un conseil de coordination des familles productives a été créé dans le but de fournir des moyens de production aux familles, de réaliser des études de faisabilité sur les projets qui lui sont présentés et de commercialiser leurs produits. Le Soudan considère que le concept de « familles productives » est l'approche la mieux adaptée pour résoudre le problème de la pauvreté dans le monde.

19. Au Soudan, les droits des femmes en matière d'éducation sont pleinement respectés à tous les niveaux. Les femmes représentent maintenant 60 % des étudiants inscrits à l'université, c'est-à-dire qu'elles sont plus nombreuses que les hommes.

20. Dans la fonction publique, le nombre de femmes excède 50 % dans certains départements et ministères. Elles ont occupé des postes administratifs et politiques de rang élevé, y compris des fonctions de gouverneur de province et juge de la Cour suprême, et même certains postes ministériels au niveau des gouvernements fédéral et régionaux. En outre, la délégation envoyée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes pour représenter le Soudan comprenait 170 femmes.

21. Le rôle et l'efficacité renforcés des femmes ainsi que l'amélioration des conditions sanitaires se sont traduits par des gains considérables au niveau du développement des zones urbaines et rurales.

22. Il est urgent de mettre en oeuvre une coopération internationale efficace pour atteindre les objectifs du développement, éliminer la pauvreté et protéger

l'environnement, domaines qui occupent une place importante dans la stratégie globale du Soudan pour les années 90. Par ailleurs, le pays a créé de nombreux fonds destinés principalement à financer des projets de lutte contre la pauvreté et ayant pour but d'instaurer un équilibre socioéconomique.

23. Le Soudan a toujours accordé une grande importance à l'agriculture en tant que pilier de l'autosuffisance alimentaire; il a obtenu des succès notables dans ce domaine, réussissant même parfois à exporter des produits agricoles, en plus des denrées alimentaires qu'il continue de fournir à l'Opération survie au Soudan, qui a été louée par la communauté internationale. Compte tenu de ses ressources géographiques et humaines, le Soudan pourrait être le grenier du monde si, pendant des années, on ne lui avait injustement refusé toute aide au développement. Si la communauté internationale veut réellement promouvoir le développement, éliminer la pauvreté et valoriser les ressources humaines, il vaudrait mieux, en ce qui concerne les pays en développement, qu'elle ne conditionne pas son soutien aux prises de position politiques de certains pays et de leurs organisations, créant ainsi des conditions qui entravent la réalisation de ces objectifs.

24. **Mme Grayson** (Banque mondiale), dit qu'il a été prouvé que pour contribuer davantage à satisfaire les besoins essentiels de chacun, il est crucial de stimuler la croissance économique tout en investissant massivement dans le capital humain par l'introduction d'améliorations dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition et autres services sociaux. Cela créerait un « cercle vertueux » d'avantages qui se renforceraient mutuellement et briserait le cercle vicieux de la pauvreté. Compte tenu des liens étroits entre ces avantages, les prêts de la Banque mondiale au secteur social ont augmenté régulièrement. En fait, la Banque est actuellement la plus importante source de financement externe pour l'éducation, la santé et l'alimentation.

25. En ce qui concerne la participation des femmes au développement, l'accroissement de leur productivité a contribué à accélérer la croissance et à accroître le rendement et à réduire la pauvreté. Investir proportionnellement plus dans les femmes que dans les hommes est donc un élément important de la stratégie de développement, ainsi qu'un acte de justice sociale. Conformément aux engagements qu'elle a pris lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la

Banque mondiale envisage d'octroyer un prêt d'environ 900 millions de dollars par an pour l'éducation des filles aux niveaux primaire et secondaire. Elle s'efforce également, en collaboration avec ses partenaires, d'atteindre les objectifs qu'elle a proposés pour 2010, à savoir que toutes les filles terminent leurs études primaires et qu'une proportion égale, soit 60 %, de garçons et de filles fréquentent les établissements d'enseignement secondaire. La Banque est également la principale source de financement externe des activités liées à la santé génésique, à la population, aux soins de santé primaires et à la prévention du VIH/sida. Le mécanisme de microfinancement d'un montant de 200 millions de dollars qu'elle met en place permettra également à un plus grand nombre de femmes des pays en développement d'accéder au crédit.

26. En ce qui concerne les approches participatives, une analyse préliminaire des opérations de l'exercice 1995 montre que 36 % des projets approuvés bénéficiaient de participations importantes de parties directement concernées, c'est-à-dire celles qui auraient à gagner ou à perdre dans les opérations financées par la Banque. La participation des parties non directement concernées, notamment les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles et techniques et les autres groupes d'intérêts, augmente également. Pour l'exercice 1995, 41 % des projets approuvés par la Banque incluaient des ONG. Cette dernière élargit également la diffusion d'informations et encourage les gouvernements emprunteurs à constituer des partenariats avec divers éléments de la société civile aux fins d'une efficacité et d'une viabilité accrues.

27. **M. Wonil Cho** (République de Corée), dit que les gouvernements devraient accorder plus d'attention au rôle productif des femmes dans l'économie et prendre les mesures administratives et institutionnelles nécessaires pour accroître et promouvoir leur participation à la vie professionnelle et éliminer la discrimination fondée sur le sexe. Les gouvernements devraient également intégrer les questions relatives aux femmes dans les plans nationaux de développement et promouvoir énergiquement leur participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ces plans. À cette fin, les investissements devraient viser essentiellement à faciliter aux femmes l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle.

28. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) devrait jouer un rôle important dans la mise en oeuvre des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'intervenant approuve les efforts déployés par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour renforcer les activités du Fonds.

29. La délégation de la République de Corée souhaite une approche intégrée de la mise en valeur des ressources humaines qui stimule et soutienne le développement de ces ressources aux niveaux individuel, du groupe et institutionnel. Une telle approche devrait mieux répondre à l'évolution de la demande dans chaque pays. L'expérience économique de la Corée a montré que les investissements et un soutien énergique à l'éducation de base et à la formation professionnelle sont indispensables à une promotion active de la mise en valeur des ressources humaines. À la lumière de l'approche orientée vers la demande en matière de ressources humaines, les programmes communs d'enseignement, où le secteur industriel et les établissements d'enseignement collaborent à l'éducation et à la formation des employés sont particulièrement utiles.

30. L'intervenant, invitant la communauté internationale à assurer sans retard l'application de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, dit qu'il est indispensable que la communauté internationale centre ses efforts sur le développement des zones rurales où prédomine la pauvreté. À cet égard, il loue les efforts de la FAO afin de déterminer les causes de la pauvreté rurale et de trouver des solutions efficaces. L'expérience coréenne a montré qu'il fallait associer les populations locales aux efforts de coordination entre les organismes des Nations Unies pour le développement et les autorités gouvernementales des pays en développement.

31. L'intervenant approuve le renforcement de la coopération entre le PNUD et les institutions de Bretton Woods en vue de la réalisation des objectifs primordiaux du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de la gestion des ressources humaines et de la promotion de la femme.

32. **M. Al-Khatib** (République arabe syrienne) dit que le développement durable exige un équilibre dynamique entre les ressources humaines et les

ressources naturelles. En Syrie, les femmes jouent un rôle prépondérant dans le renforcement du processus de développement, participant à l'activité de tous les secteurs de production et à la vie politique et sociale, et constituant des acteurs de premier plan dans le développement de la société syrienne. Le développement économique du pays a exigé une évolution identique de l'homme et de la femme sur le plan du développement humain.

33. La Syrie se classe parmi les tous premiers pays en développement en ce qui concerne l'éducation des femmes. L'analphabétisme chez les femmes est passé de 55,2 % en 1981 à 30,6 % en 1993, alors qu'au niveau universitaire, les effectifs féminins sont passés de 26 % du total en 1980 à 39,8 % en 1993. La Syrie s'efforce de moderniser sa législation sur le droit de la famille et de doter les femmes des qualifications qui leur garantiront des possibilités d'avancement et de participation au développement global.

34. Contrairement à de nombreux pays, les femmes bénéficient d'un salaire égal à celui des hommes, car la Syrie estime qu'un salaire inférieur serait non seulement préjudiciable sur le plan économique mais également sur le plan social. Le pluralisme économique a ouvert des débouchés aux femmes dans la plupart des secteurs économiques, y compris l'industrie. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, il a fallu mettre au point de nouveaux textes législatifs et restructurer les ressources afin de tenir compte des nouveaux modes de production et modèles de consommation. En outre, une importance croissante est accordée à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi qu'à la présence de services adaptés aux femmes sur le lieu de travail.

35. La Syrie accorde également une attention particulière à l'éducation et à la formation des femmes participant indirectement au développement, telles que les femmes des zones rurales et les ménagères. En ce qui concerne le travail agricole, les femmes bénéficient d'une liberté totale et ont accès aux services financiers et techniques, ainsi qu'aux services de conseils et de commercialisation. Elles jouissent des mêmes droits que les hommes, pouvant se livrer, comme eux, à des activités commerciales, et leur droit d'hériter des terres est protégé par la loi. L'intégration des femmes au milieu du travail leur a également permis d'accéder en nombre croissant à des postes de responsabilité dans tous les secteurs, tant politique, que social et économique.

36. La délégation syrienne souligne la nécessité de combiner les efforts nationaux et internationaux afin d'obtenir une participation effective et fructueuse des femmes au développement, car leur contribution permettra de stimuler la croissance et aidera à soulager la pauvreté, dont l'élimination est l'objectif principal du développement.

37. **Mme Loe** (Norvège) souscrit à la déclaration du représentant de l'Espagne, qui est intervenu au nom de l'Union européenne, sur la question du rôle des femmes dans le développement. S'associant à la Communauté de développement de l'Afrique australe, elle souligne la contribution importante des femmes à l'activité économique et la force importante qu'elles représentent pour le progrès et le développement. Les gouvernements doivent créer un environnement favorable à l'intégration économique des femmes par l'adoption de mesures et d'instruments juridiques appropriés.

38. Les gouvernements doivent garantir les droits des femmes et leur permettre de participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les domaines d'activité et non seulement aux activités productives. Pour enrayer la tendance alarmante vers la féminisation de la pauvreté, il faut garantir aux femmes un accès égal et sans entrave aux ressources économiques et aux marchés, notamment l'accès au crédit, le droit à la succession et le droit de posséder des terres.

39. Il n'existe guère de moyens plus efficaces de promouvoir un développement social et économique durable que d'investir dans l'éducation des femmes et des filles. La formulation de politiques économiques doit tenir compte des spécificités de chaque sexe. Les décideurs sous-estiment souvent la véritable contribution des femmes à la société et à l'économie, car une part importante de leurs activités n'est pas rémunérée et donc invisible en termes de comptabilité nationale. Les gouvernements doivent suivre la recommandation contenue dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing d'élaborer des méthodes qui permettront d'évaluer et de mieux comprendre le type, l'importance et la répartition du travail non rémunéré. L'intervenante espère que la Commission accordera plus d'attention aux questions concernant les femmes et qu'elle coopèrera avec la Troisième commission dans ce domaine.

40. **M. Senčar** (Slovénie) dit que l'intégration croissante de l'environnement économique,

caractérisée par la libéralisation du marché des capitaux et l'émergence de nouveaux acteurs, comme les États nouvellement indépendants, exige l'adoption d'une approche globale en matière de développement. La croissance de l'activité économique et l'esprit d'entreprise sont étroitement liés à la justice sociale et aux questions d'environnement. En bref, l'économie mondiale devra contribuer à améliorer les conditions de vie de tous les peuples.

41. L'initiative privée devient le moteur principal du développement. De ce fait, les gouvernements devront élaborer des politiques monétaires et budgétaires rigoureuses et mettre en place un cadre juridique solide et transparent. Ils devront également jouer un rôle clef dans la redistribution des avantages résultant du développement, en répartissant comme il convient les crédits budgétaires. Nonobstant la libéralisation des marchés financiers, les investissements, en particulier l'épargne intérieure, sont essentiels au développement économique et tous les pays en développement et les pays en transition doivent s'efforcer de gérer efficacement leurs ressources intérieures.

42. Compte tenu de ce qui précède, la Slovénie a opté pour une approche intégrée permettant à tous ses citoyens de participer au processus de privatisation par la libre acquisition de certificats représentant 40 % des anciennes entreprises appartenant à la collectivité. Tous les citoyens ont donc la possibilité de participer à la création d'une économie de marché et d'en partager les bénéfices.

43. Toutefois, le développement de l'initiative privée et de l'esprit d'entreprise ne doit pas négliger les questions d'environnement. Soulignant que son gouvernement et l'opinion publique attachent une importance considérable à la dimension environnementale de la promotion de l'esprit d'entreprise et de la privatisation, l'intervenante précise que des organisations non gouvernementales ont récemment établi un programme Action 21 pour la Slovénie. Le Gouvernement inclura bon nombre des conclusions de ce document dans sa stratégie nationale en matière d'environnement.

44. Il est indispensable de formuler des politiques intégrées en matière de développement. Aussi la Slovénie a-t-elle conclu ces dernières années, avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, plusieurs accords de cofinancement de

projets visant à moderniser ses industries et à faire en sorte qu'elles respectent l'environnement.

45. **M. Dugan** (États-Unis d'Amérique) dit que la motivation profonde du débat sur l'activité économique et le développement est le fait qu'il est de l'intérêt de tous les pays de faire en sorte que les ressources de la planète soient gérées de la manière la plus efficace possible. Comme le secteur privé est le moteur d'un développement économique, social et infrastructurel durable, il est logique de promouvoir la création de conditions propices à l'activité économique. L'octroi de prêts aux microentreprises et l'adoption d'autres mesures visant les sociétés contribuent à autonomiser les particuliers et les petites entreprises.

46. Étant donné l'ampleur de l'activité économique internationale, il est impératif de lutter contre la corruption des pratiques commerciales, notamment le blanchiment de l'argent et autres activités illicites. L'arme première contre ce type de corruption est la transparence de l'information et la publicité. La délégation américaine attend avec intérêt des compléments d'information sur la lutte contre le blanchiment de l'argent que mènent actuellement les pays latino-américains. Elle se félicite aussi des travaux accomplis par la Conférence ministérielle mondiale de 1994 sur le crime transnational organisé ainsi que de l'augmentation du nombre des pays adhérant à la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

47. Il est particulièrement regrettable que, bien que presque tous les pays aient déclaré illégale la subordination de leurs fonctionnaires, la plupart tolèrent en revanche celle de fonctionnaires étrangers par leurs propres nationaux et par des nationaux de pays tiers. Outre les problèmes de justice et de morale que soulèvent les paiements illicites, de telles pratiques sapent la responsabilité des gouvernements et le développement économique, forcent les citoyens des pays d'accueil à dépenser plus qu'il ne faut pour d'importants projets infrastructurels et compromettent les efforts visant à créer un environnement économique stable et prévisible et à promouvoir un développement économique et social équitable. L'OCDE a recommandé à ses membres de prendre d'importantes dispositions pour lutter contre la corruption commerciale. L'intervenant souhaite une reprise rapide des travaux sur le projet d'accord international sur les paiements illicites, lesquels devraient tenir compte des

activités menées par d'autres instances dans des domaines connexes.

48. La délégation américaine exprime sa satisfaction de participer en collaboration avec d'autres délégations à la mise au point d'un projet de résolution sur l'esprit d'entreprise, la privatisation, la prestation de services infrastructurels en faveur de la société ainsi que sur les pratiques commerciales illicites. Pour ce qui est de l'esprit d'entreprise, le projet devrait continuer à encourager le système des Nations Unies à améliorer ses activités (en particulier ses activités opérationnelles de développement, d'autres activités d'assistance technique et ses propres pratiques internes en matière d'achats) afin d'associer le secteur privé, dans toute la mesure possible, à sa programmation, et de favoriser les marchés libres. Le projet devrait également promouvoir les principes de la libre entreprise, la création d'entreprises et de conditions économiques, juridiques et financières favorisant la croissance du secteur privé et encourager les petites et moyennes entreprises.

49. Pour ce qui est de la privatisation, la délégation américaine espère que le projet de résolution continuera de demander au système des Nations Unies de renforcer ses activités d'assistance technique notamment, à l'appui des efforts déployés par les pays pour accroître leurs performances économiques, accélérer la croissance et soutenir le développement durable par le biais de la privatisation, de la démonopolisation et de la déréglementation administrative des activités économiques. En ce qui concerne les services infrastructurels, le projet de résolution devrait préconiser le maintien des services essentiels en faveur des groupes défavorisés et la protection de l'environnement, et identifier les besoins dans les domaines suivants : réforme des prix, amélioration de la gestion, subventions mieux ciblées, participation accrue du secteur privé dans la mise en place des infrastructures et meilleure utilisation et entretien des infrastructures existantes.

50. S'agissant des paiements illicites, le projet de résolution sur l'activité économique et le développement devrait demander au Comité du Conseil économique et social chargé d'élaborer le projet d'accord international sur les paiements illicites de se réunir à nouveau pour terminer ses travaux et de rendre compte au Conseil, à sa session ordinaire de 1996, des progrès accomplis.

51. Pour conclure, l'intervenant souligne que le rythme de la privatisation s'est considérablement accéléré au cours des 10 années précédentes et met l'accent sur la symbiose qui existe entre la privatisation et le développement des marchés de capitaux nationaux et internationaux.

52. **Mme Fraser** (Canada) dit que, tout en souscrivant aux conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Participation effective et intégration des femmes au développement : prise en compte des sexospécificités dans la formulation des politiques macroéconomiques et la planification du développement », sa délégation estime que ce document devrait contenir davantage d'informations concernant les conséquences en aval des politiques macroéconomiques sur les femmes, en particulier les femmes pauvres, ainsi que des recommandations concrètes. La délégation canadienne a accueilli avec satisfaction la déclaration réfléchie qu'a faite le représentant de la Namibie, à la précédente séance, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

53. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le *Rapport sur développement humain* de 1995 ont appelé l'attention sur l'importance que revêt l'intégration des femmes aux activités économiques, sociales et politiques. La pauvreté se féminise de plus en plus; c'est pourquoi il est indispensable de promouvoir l'éducation des femmes et des filles, en particulier la formation professionnelle et technique. Les femmes devraient également avoir la possibilité d'assumer des responsabilités plus importantes au niveau politique. Il est essentiel de mettre rapidement en oeuvre le Programme d'action de Beijing et l'ONU a un rôle important à jouer à cet égard. L'intervenante note avec satisfaction que le Secrétaire général a proposé de créer un conseil de haut niveau sur la promotion de la femme, qui serait chargé de le tenir informé du suivi de la Conférence, et d'établir un groupe d'étude interorganisations en faveur de la démarginalisation et de la promotion de la femme. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) aura un rôle important à jouer dans ce domaine. Il faudra poursuivre les efforts afin de déterminer la contribution de l'ONU au Programme d'action de Beijing et de la mettre en oeuvre. Il faut garder à l'esprit le fait que les gouvernements nationaux sont responsables au premier chef de

l'application de ce programme et que le rôle de l'Organisation est de fournir l'appui voulu.

54. **M. Agona** (Ouganda) exprime la déception de sa délégation au sujet de la documentation concernant le point à l'examen. Il regrette en particulier que le document A/50/487 contenant le rapport du Secrétaire général sur le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique n'ait pas encore été publié. Il souligne l'importance que son pays attache à l'industrialisation de l'Afrique en tant que moyen de promouvoir la croissance économique et de développement, et insiste sur le rôle utile que continue de jouer l'ONUDI dans la promotion de l'industrialisation en Afrique. Pour l'étude du point à l'examen, la Commission aurait dû être saisie de ce rapport que l'Assemblée générale avait demandé dans la résolution y relative adoptée à sa quarante-neuvième session. Sans ce rapport, la délégation ougandaise n'a pas été en mesure d'examiner certaines questions à l'application du Programme de la Décennie.

55. L'intervenant propose de désigner une entité spéciale qui serait chargée de rendre compte de l'application du Programme de la Décennie.

56. **Le Président** dit qu'il a soulevé cette question à plusieurs reprises et que certaines raisons objectives ont empêché la publication du rapport dans les délais prévus.

La séance est levée à 12 h 15.